ART. 2 N° 1501

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

# PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 1501

présenté par M. Lachaud, Mme Chatelain et Mme Pic

#### **ARTICLE 2**

### RAPPORT ANNEXÉ

Après la deuxième phrase de l'alinéa 21, insérer la phrase suivante :

« Afin que l'Europe s'affirme comme un acteur indépendant, moteur et structurant du multilatéralisme, la France propose aux États européens des coopérations militaires communes permettant d'œuvrer à la sécurité et à la défense de l'Europe. »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les députés Lachaud, Châtelain et Pic proposent de promouvoir des coopérations militaires pour faire de l'Europe un acteur indépendant, moteur et structurant du multilatéralisme.